

## **Des groupes rebelles armés pourraient signer des traités MINES ANTIPERSONNEL Première mondiale: une conférence invite des «terroristes»**

**ANDRÉ ALLEMAND | Tribune de Genève | 19/01/2000**

Recevoir dans notre ville les représentants de groupes rebelles armés dans l'espoir de les faire adhérer au droit international humanitaire... Le principe a de quoi ébranler plus d'un! Le premier rendez-vous est pourtant déjà fixé: vendredi 24 et samedi 25 mars au Centre international de conférences de Genève (CICG), deux journées seront consacrées pour convaincre des «acteurs non étatiques» de bannir l'usage des mines antipersonnel.

«En 1997, lors de la signature du Traité d'Ottawa, nous savions déjà qu'on ne parviendrait pas à résoudre le problème des mines antipersonnel sans négociation avec les mouvements d'opposition.»

Pour Elisabeth Reusse-Decrey, c'est une évidence: il est devenu urgent d'inventer un nouvel outil juridique. Les conventions internationales régissent les relations entre Etats et ne peuvent donc être signées que par des représentants gouvernementaux. «Or, aujourd'hui, l'immense majorité des conflits sont internes, ils mettent en jeu des acteurs non étatiques, qu'on les appelle terroristes ou rebelles armés», explique la coordinatrice de la Campagne suisse contre les mines antipersonnel. Zapatistes (Mexique), talibans (Afghanistan), membres de l'ex-UCK (Kosovo), du Front Polisario (Sahara occidental) ou de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)...

Acteurs plus ou moins reconnus de la scène internationale, leurs représentants sont donc attendus en mars pour la grande première. Au cours de cette conférence prospective, ils devraient côtoyer du beau linge: délégués gouvernementaux, observateurs des agences de l'ONU, spécialistes du droit international et membres d'importantes ONG. «Le terrorisme, dernier acte d'opposition» Mieux: l'étape suivante est déjà prête.

Association créée le 1er janvier 2000, «L'Appel de Genève pour l'adhésion des acteurs non étatiques au droit international humanitaire» se tient à la disposition des groupes rebelles qui désirent s'engager à s'abstenir d'utiliser, par exemple, des mines antipersonnel ou encore d'avoir recours à des enfants soldats. Utopique? Ce n'est pas l'avis de Jean-Pierre Restellini. Médecin expert du Comité européen pour la prévention contre la torture, c'est lui qui est allé vérifier, l'été dernier en Turquie, l'état de santé du leader kurde emprisonné, Abdullah Öcalan. «Tôt ou tard, malgré tous les pièges que cela implique, les conventions internationales devront forcément prendre en ligne de compte les acteurs non étatiques. La force de frappe des grandes puissances est telle qu'on verra à l'avenir de moins en moins de conflits internationaux. Il me semble malheureusement que le terrorisme est en passe de devenir le seul acte possible d'opposition.» Lacunes des Conventions de Genève.

Outre la question des acteurs non étatiques, la Campagne suisse contre les mines antipersonnel entend lancer une réflexion de fond sur trois autres lacunes des Conventions de Genève. A commencer par le manque de suivi éthique. «Le Traité d'Ottawa interdit l'utilisation des mines antipersonnel, mais pas des mines antichars. Or, un poids de 10 kg à 15 kg peut suffire à les faire exploser! Il faudrait réglementer selon les effets, indépendamment du nom de l'arme», estime Elisabeth Reusse-Decrey. Autre problème: les frais de réparation n'incombent pas automatiquement aux responsables. «Au Kosovo, par exemple, les bombardements de l'OTAN ont laissé des milliers de bombes à fragmentation non explosées. Est-il normal de prélever de l'argent de l'humanitaire et de l'aide au développement pour le déminage?» enchaîne la députée socialiste.

Enfin, le Traité d'Ottawa - toujours lui! - a été l'oeuvre d'une nouvelle diplomatie... Les organisations non gouvernementales (ONG) ont été invitées à accompagner les travaux. Ce modèle est-il reproductible?